

A NOS SEIGNEURS DES ETATS DU PAYS DE VIVARES

**CHEMINS
FAISANT**

◊ Supplient humblement les seigneurs hauts justiciers des parroisses de St Martin, Chanéac, Chambarlhéac, Borée et autres des Environs et ont l'honneur de vous représenter qu'il vous plaise Nos Seigneurs leur accorder la continuation du chemin qui a déjà été fait du Cheylard à St Martin pour parvenir par cette ligne aux frontières du Vellay près la Chartreuse de Bonnefoy ce débouché serait un des plus considérables et des plus utiles de la province par sa communication avec les principales villes du Vivarès, Vellay et Gevaudan qui l'ont déjà toutes avec le restan du royaume et l'ouvrirait de suite à toute cette partie mais notammant des villes du Puy, Pradelles, Langogne et Monastier ou il y a indépendamment des foires deux marchés par semaine abondant en grains et toutes sortes de légumes qui aideront dans tous les tems à l'aisance de la province.

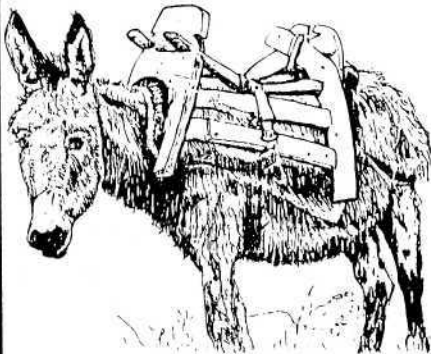
◊ Je joindray a cet avantage cellui du commerce des bestiaux du mezen qui seront l'ornement de toutes nos foires et principalement de celles de St Agrève qui sont les plus considérables de la province en ce genre et qui sont souvent dans le cas de manquer par les difficultés d'aborder de toutes les parties.

◊ Nous aurions de plus l'avantage d'attirer à vous le charbon de pierre de la carrière de Chambarlhéac pour laquelle le Vellay a déjà fait un chemin exprès. Il est encore dans les parroisses de Chanéac des carieres de lause qui approchent par leur legeretté de l'ardoise. Cette facilité mettrait aussy a profit les forets de Borée et St Martial ou il est trois a quatre Scies et deus qui sont souvent en souffrence dans le tems que les cantons a portée le sont eux même faute de bois de charpante.

◊ La province trouverait aussy une grande ressource en la cariere de Viallard tant pour la batisse que pour des vases a contenir jusques a trente a quarante quintaux d'huile, les mêmes voituriers qui feront ces exportations importeront en eschange des vins des huilles, des fruits de toutes especes et principalement des chatagnes.

◊ Nous ajouterons a tout ces avantages celluy des eaux minerales de Chanéac ou l'on voit pendant leur saison jusques a cent personnes a la fois des pays et des provinces adjacentes.

◊ Il faut encore mettre sous les yeux denos seigneurs ce que dicte l'humanité et dont chaque Etat ne peut s'écarter qui est de polisser ces dépendances on sait que ce pays est peut être un de ceux qui a le plus besoin a cet egard tant par la raison que les peuples n'ayant aucune liaison avec l'étranger sont d'une ferocitté qu'on ne peut detruire qu'en introduisant le commerce et en mettant des troupes en même d'y aborder pour arreter les meurtriers contrebandiers déserteurs vagabonds des pays circonvoisins qui y trouvent toujours un azille assuré contre l'impunitté.



◊ La validité de ces raisons nous fait esperer que Nos Seigneurs voudront porter leur attention a la justice de nôtre demande d'autant plus que cette portion de la province a contribuë a toutes les depenses qui se sont faittes sans estre en même d'en profiter faute de débouchés. C'est pourquoi nous supplions très humblement Nos Seigneurs des Etats qu'il leur plaise a ces fins accorder a notre demande et nous cesseront de prier pour tous les membres de l'assemblée.

Ce 12 May 1770

B. DELOIRE	DALLARD	DUCHIER	MOLINES
LIOUSSAC	Le Ch ^{er} DELOIRE	VALLEMAS	DELOIRE

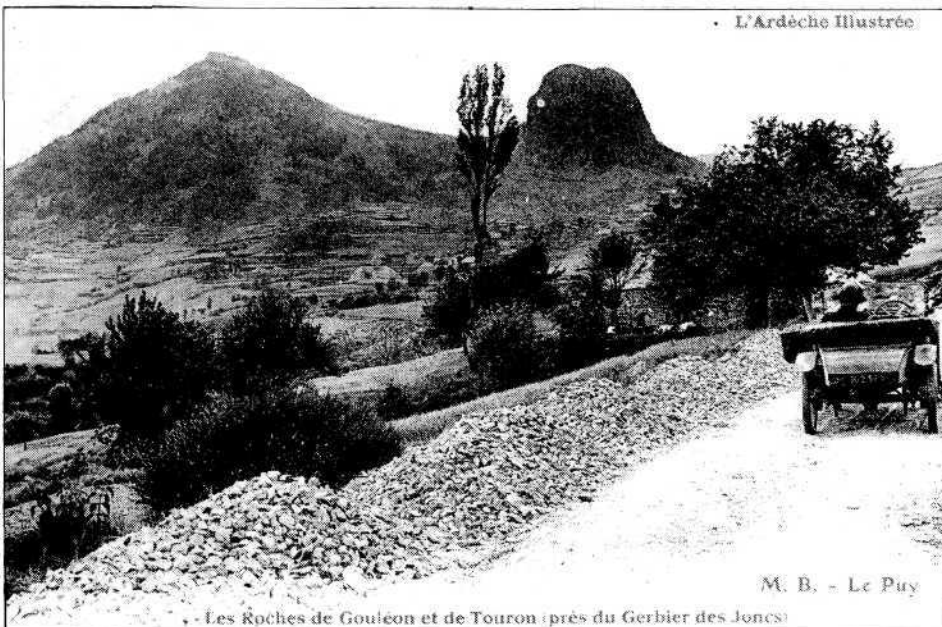
DE SERRES

f. ANTELME RODIER prieur de la Chartreuse de Bonnefoy faisant pour le prieur absent.

CHARE LAVALETTE en l'absence de madame de LAVALETTE, Dame dudit Lavalette St Andéol de Fouchade et autre partie de St Martial.

Requête de seigneurs hauts justiciers et gentilshommes des environs de Chanéac.

Orthographe originale.
A.D.A. C.864 n° 32.



La Draye. Années 1920.
Première route cylindrée.

"L'ordre économique n'y a pas pourvu encore pour procurer des chemins praticables ou royaux comme dans le reste de la province. La Haute-Boutière et principalement la paroisse de St-Martial qui demanderait par la situation de son terroir (commode pour toutes sortes de raisons pour servir de passage et de croisière surtout en hiver aux voyageurs et aux négocians du Vivarais, du Velay et du Forez) qu'on y fit plus d'attention à l'avenir, a été jusques à présent très négligée en ce point au préjudice du commerce et des habitants qui n'ont pas laissé que de contribuer toujours aux chemins qu'on a construit en faveur de leurs autres compatriotes."

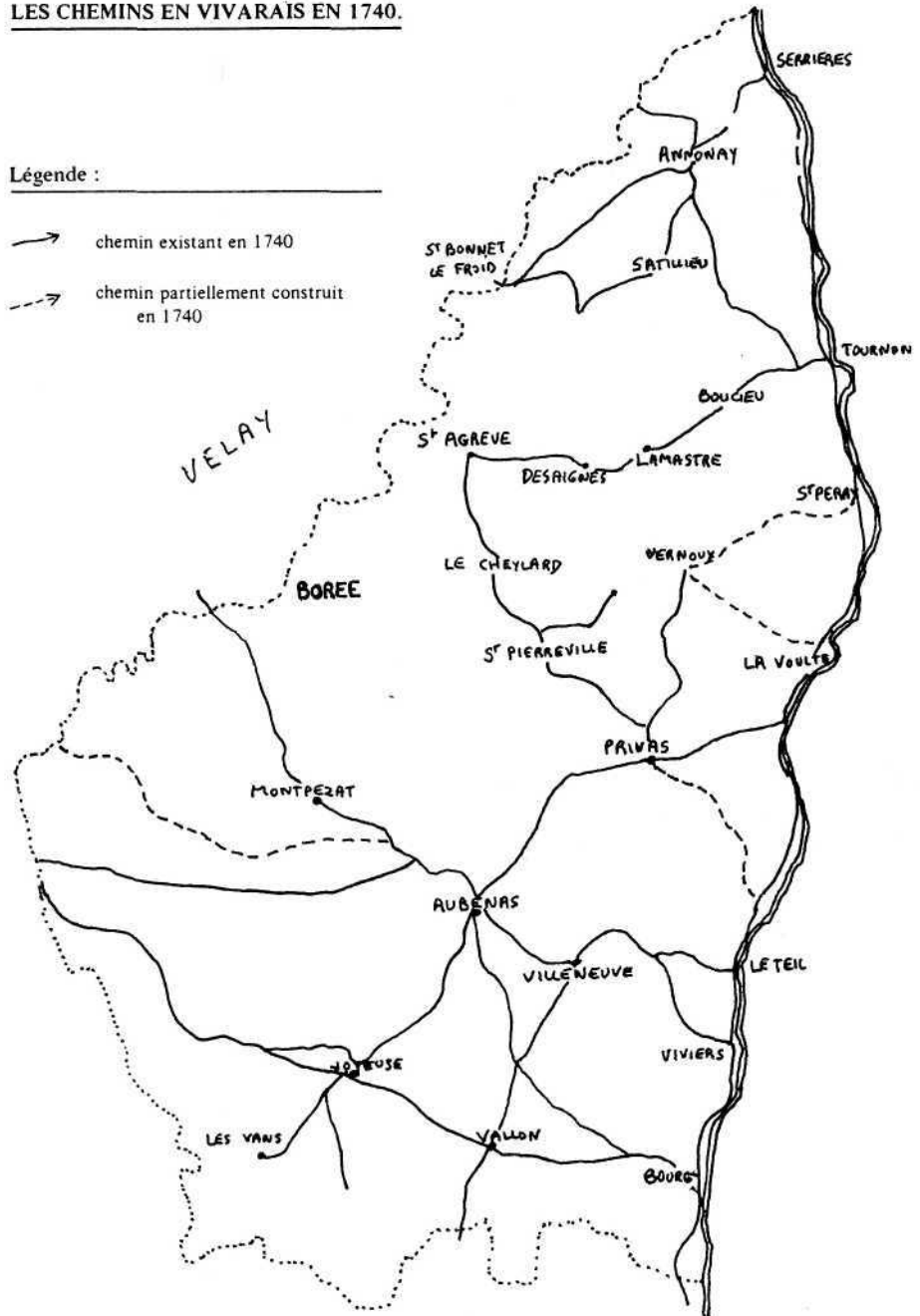
Mr GUICHARD, curé de St-Martial en Boutières. Réponse aux instructions demandées par messeigneurs des Etats du Languedoc pour la description géographique et historique de cette province.

Juillet 1762.

LES CHEMINS EN VIVARAIS EN 1740.

Légende :

- chemin existant en 1740
- - - - -> chemin partiellement construit en 1740



d'après Aspects de la vie quotidienne en Ardèche au XVIII^{ème} siècle. CDDP de l'Ardèche.

Délibération relative à la demande de la commune en radiation de la contribution au chemin de grande communication de St-Martin à Fay.

Le Conseil Municipal, session de Mai 1846, considérant que la commune resté totalement dépourvu de voies de communication, que pour les établir elle est abandonnée à ses seules ressources, considérant que le chemin de grande communication de St-Martin à Fay-le-Froid, à l'établissement duquel la commune a contribué depuis de longues années, bien qu'il soit évidemment reconnu qu'il lui est plutôt nuisible qu'avantageux.

Sont d'avis à l'unanimité d'adresser les vœux les plus ardents aux autorités supérieures du département pour qu'il leur plaise, faisant justice à la commune, la relever à l'avenir de ses prestations pour ledit chemin de St-Martin à Fay et lui remettre ses ressources pour être employées au chemin de Fay à St-Martial par Boree, vivement sollicité par autre délibération de ce jour.

Orthographe originale.

"Les gens de Borée fréquentent les foires de St-Martin-de-Valamas, du Cheylard et Fay-le-froid. Leur route carrossable ne date guère que d'une trentaine d'année, et c'est eux qui l'ont faite."

"Un vieillard nous a parlé avec émotion de Gustou, le premier cheval qu'on a vu trainer la charette dans la contrée. Gustou a charrié ou porté sur son dos, en détail bien entendu, toute l'église et tout le bâtiment des soeurs, sans compter bon nombre de maisons particulières."

"De la rivière d'Eysse à Borée, la route était si mauvaise (...) que nous jugeâmes prudent de descendre de voiture, ce qui nous fournit l'occasion de mieux étudier le pays et ses habitants."

Albin Mazon. Notice sur St-Martin-de-Valamas. 1896.

Nos seigneurs les commissaires du Roy et des Etats particuliers du Pais de Vivarais.

◊ Supplient humblement les habitans de Fay, dans le haut Vivarais, diocèse de Viviers, vous exposent que le bourg de FAY est composé de cent et quelques maisons et les trois quarts de ces habitans n'ont d'autres biens que leur maison pour loger, aussy ils tachent d'avoir quelque bette a bas, pour voiturier et gagner leur vie, les plus aisés en ont plusieurs pour transporter à Marseille et Montpellier en toute saison des oeufs, du beurre et des légumes qu'ils tirent du Puy pour transporter dans le bas pays, d'autres pour aller chercher du vin, dans le rivage et le long du Rhône, d'autres qui n'ont qu'une bette, vont chercher des fruits et autres denrées dans les Boutières pour les vendre en détail et d'autres enfin quy vont au Puy chercher du pain pour le transporter dans les Boutières.

◊ Tout cella considéré il vous plaira nos seigneurs de vos graces observer que Fay est le seul lieu de cette montagne ou se rendent les habitans des lieux circonvoisins, non seulement pour les foires qui se tiennent tous les mois depuis la Croix de May jusqu'au 22 Octobre, mais encore les marchés qu'il y a tous les samedis de chaque semaine durant l'année quy sont fort commerçants et par le deffaut d'un chemin praticable les voituriers sont en danger de grève pendant trois à quatre mois de l'hiver durant que ceux qui conduisent les boeufs qu'on engraisse dans le pais, aux foires de Saint-Agrève dans le Carême et à Pâques...

Extraits d'une requête des habitans de Fay pour obtenir la continuation du chemin de St-Martin-de-Valamas à Châteauneuf, paroisse de St-Julien-Boutières. 1769.
Source : ADA.C.864.doc.44.
Orthographe originale.

